

L'hypnotisme

(Continué de la page 729.)

La troisième conclusion que nous avons à examiner est particulièrement grave : « Dans sa nature, dit l'auteur, l'état hypnotique n'est pas nuisible. Entre des mains intelligentes et sûres, il peut devenir un excellent principe de médecine morale et un agent thérapeutique d'une incontestable utilité. » Il paraît, au contraire, que l'état hypnotique est « nuisible dans sa nature ». Car cette dissociation cérébrale qui le constitue et qui est reconnue par l'auteur est quelque chose d'anormal, qui produira facilement de mauvais effets à brève ou à longue échéance. De fait, on convient généralement que la pratique habituelle de l'hypnotisme affaiblit la volonté, aggrave souvent les désordres nerveux au lieu de les corriger, diminue l'empire que toute créature raisonnable a naturellement sur elle-même, en vertu de sa raison, de sa conscience et de son libre arbitre ; elle tend à faire prédominer l'inconscient sur le conscient, les inclinations instinctives sur les habitudes acquises par un exercice volontaire et délibéré. Même une seule expérience hypnotique ne va pas sans danger.

Il est vrai que notre auteur ajoute que la pratique de l'hypnotisme doit être confiée à des « mains intelligentes et sûres ». Mais quel est le praticien qui peut se flatter de manier avec sûreté les phénomènes hypnotiques, de pétrir pour ainsi dire le cerveau de son sujet sans léser aucun organe, sans y déposer aucun germe de maladie qui éclatera tôt ou tard ? Pour n'être pas apparente d'abord, la tare n'en sera pas moins réelle.

Il y a donc au moins quelque hardiesse à prononcer que l'état hypnotique peut devenir « un agent thérapeutique d'une incontestable utilité ». Beaucoup de médecins à qui ne manquent ni une science approfondie ni une longue expérience refusent d'employer l'hypnotisme comme moyen thérapeutique. Plusieurs, après expérience, renoncent à suivre cette voie dangereuse. A plus forte raison, la réserve s'impose, s'il s'agit de l'application de l'hypnotisme à la « médecine morale ». Sous le nom de « médecine morale », il s'agit ici de la morale elle-